



34H10

Lac Curatteau

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-Renouvelé, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure indique l'année de la dernière étude et celle dans la partie supérieure le statut du site d'exploitation.

**Substance extraite:**  
 G: Gravier, O: Dolomie, U: Autre  
 S: Sable de silice, I: Inconnu, P: Pierre calcaire, C: Calcite  
 C: Calcite, J: Terre jaune, R: Residu minier inertes, X: Calcaire  
 M: Marbre, S: Sable, N: Terre noire, T: Tourbe  
 E: Minéral de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

**Statut du site d'exploitation:**  
 O: Ouvert sous conditions, C: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

**Contrainte à l'activité minière**

**Contrainte majeure**

Territoire réservé à l'État ou soustrait au régime des titres miniers par arrêté ministériel ou par l'effet d'une autre loi

Périure urbaine

Territoire soumis au régime des titres miniers et à la désignation sur carte par arrêté ministériel. Le régime des titres miniers et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises.

Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu.

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre.

Territoire incompatible avec l'activité minière.

**Contrainte mineure**

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre.

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre.

**À titre indicatif**

Information à titre indicatif.

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

Terres de catégorie II

Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**

Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

Nissinan de Beriamite, Essipit, Mashuevash, Nutshekuan

**Frontières**

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998: 20'20" Ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 8,5".

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator) ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topographique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

